

## DÉCISION DU 16 OCTOBRE 2008

portant nomination de rapporteurs adjoints  
auprès du Conseil constitutionnel

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL,

Vu la Constitution du 4 octobre 1958, notamment son titre VII ;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, notamment son article 36, alinéa 2 ;

Vu la lettre du Vice-Président du Conseil d'État en date du 22 septembre 2008 ;

En application de la délibération du Conseil constitutionnel en date du 16 octobre 2008,

### D É C I D E :

Article premier.- Sont nommés rapporteurs adjoints auprès du Conseil constitutionnel pour la période octobre 2008-octobre 2009 : Messieurs Pierre COLLIN, Mattias GUYOMAR, Rémi KELLER, Laurent OLLÉON et François SENERS, maîtres des requêtes au Conseil d'État.

Article 2.- La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 octobre 2008

Jean-Louis DEBRÉ